

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-04-035

Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Morières-lès-Avignon et le CCAS de Morières-lès-Avignon dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance des deux collectivités

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> :	26 mars 2024	<u>Séance du 02 avril 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> :	05 avril 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	25	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Sandrine IGNERSKI, Christèle PELISSIER pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

L'assemblée est informée que les contrats d'assurance de la commune et du centre Communal d'Action Sociale arrivent à échéance au 31/12/2024.

Il s'agit des garanties couvrant les risques suivants :

- Responsabilité civile
- Risques statutaires
- Cyber risques

Afin de bénéficier de conditions de garanties optimales et de tarifs préférentiels, la ville et le CCAS de Morières-lès-Avignon envisagent de reconduire la mutualisation de leurs moyens quant au choix des attributaires.

Ainsi, et dans le but de limiter les démarches administratives ainsi que les achats, et conformément aux articles L2113-6 à 2113-8 du code de la commande publique, une convention pour la constitution d'un groupement de commandes doit intervenir afin de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Il est proposé de désigner la ville de Morières-lès-Avignon comme coordonnateur du groupement et de désigner ainsi la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la ville comme commission compétente pour l'analyse des offres et l'attribution du marché public.

En vue de la consultation, le recours à une assistance technique pour l'élaboration du cahier des charges ainsi qu'à un cabinet spécialisé pour l'analyse des offres, apparaît comme indispensable. Aussi, la mission d'assistance technique a été confiée à la société AFC Consultants.

Il est donc proposé d'approuver la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération concordante devra être approuvée par le conseil d'administration du CCAS.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande entre la ville de Morières-lès-Avignon et le CCAS de Morières-lès-Avignon dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de ces deux collectivités.
- **DÉSIGNE** la ville de Morières-lès-Avignon, coordonnateur du groupement
- **PRÉCISE** que la commission d'appel d'offres de la ville de Morières-lès-Avignon sera compétente pour le jugement des offres
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 03/04/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 03/04/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

